



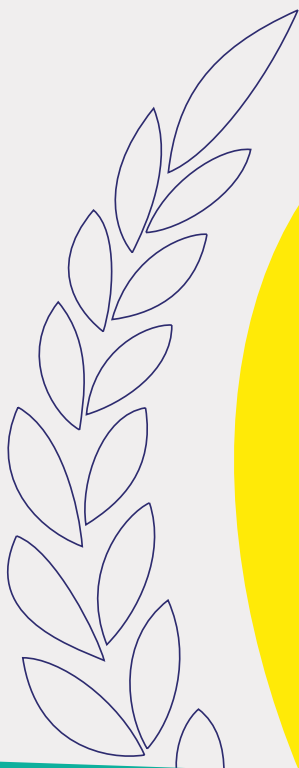
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

11^e ÉDITION DU PRIX **NON AU HARCÈLEMENT**

Tout savoir sur le concours 2023-2024



Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avec le soutien de la Mutuelle MAE.

Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à l'école **à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo** ; celle-ci servant de support de prévention dans leur établissement.



MON PREMIER ASSUREUR

3 BONNES RAISONS DE CONCOURIR

1

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

En permettant aux élèves de **comprendre** comment il se déploie et quelles peuvent être ses conséquences

2

ENGAGER UN TRAVAIL COOPÉRATIF

En favorisant l'émergence d'un esprit de groupe

3

ENRICHIR
LE PARCOURS CITOYEN
des élèves



Le prix Non au harcèlement est l'un des trois temps forts du programme Phare. La participation est prise en compte dans la LABELLISATION PHARE.

COMMENT ÇA MARCHE ?

UN JURY ACADÉMIQUE :

- remet un **prix « coup de cœur académique »** d'une valeur de 1 000 euros, financé par la MAE ;
- sélectionne les lauréats pour la phase nationale.

UN JURY NATIONAL, UN JURY D'ÉLÈVES ET UN JURY DE PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION

remettent plusieurs prix d'une valeur de 2 000 euros, financés par la MAE, parmi lesquels :

- **Meilleure affiche de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Meilleure vidéo de lutte contre le harcèlement** (niveaux école, collège, lycée et inter-degrés)
- **Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « prévention du cyberharcèlement »**, vidéo, toutes classes confondues
- **Prix spécial « inclusion »**, vidéo, toutes classes confondues, pour travailler sur les faits de harcèlement dont sont victimes des élèves à besoins éducatifs particuliers.

POUR CETTE ANNÉE OLYMPIQUE

Une **mention « Valeurs du sport »**, d'une valeur de 1 000 €, récompense une affiche ou une vidéo traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive.

Les primes sont destinées à **FINANCER LE PROJET DE PRÉVENTION** de l'école, l'établissement ou la structure des lauréats.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Les élèves **DU CP À LA TERMINALE** des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles élémentaires ;
- collèges ;
- lycées.

EN PARTENARIAT avec des écoles ou établissements, les élèves :

- inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école ;
- inscrits dans des structures d'animation avec ou sans hébergement ;
- élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

**Date limite de dépôt des productions :
VENDREDI 26 JANVIER 2024**



**Règlement du concours
et modalités de participation
consultables sur :**

**[eduscol.education.fr/3544/
prix-non-au-harcèlement](https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement)**

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr